



SYNTHÈSE 2024

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les chiffres clés



Office de l'Eau
GUADELOUPE



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA GUADELOUPE



RÉGION
GUADELOUPE



PRÉFET
DE LA RÉGION
GUADELOUPE

Liberé
Égalité
Fraternité



ARS
Agence de Santé
Guadeloupe
Sainte-Lucie
Saint-Barthélemy



SMGEAG
Syndicat Mixte de Gestion
de l'Eau et de l'Assainissement
de Guadeloupe



MARIE-GALANTE

AVANT-PROPOS

LES ORGANISMES PUBLICS IMPLIQUÉS DANS L'ÉLABORATION DES « CHIFFRES CLÉS »

Le document des chiffres clés est réalisé annuellement par l'Observatoire de l'Eau de la Guadeloupe, qui est un service de l'Office de l'Eau Guadeloupe et dont la mise en place a été cofinancée par l'Office Français de la Biodiversité. Il est issu d'un travail collaboratif entre les services et établissements publics de l'État (Préfecture, DEAL et ARS), le Conseil Régional, le Conseil Départemental, le Syndicat Mixte de Gestion de l'Eau et de l'Assainissement de Guadeloupe (SMGEAG), la Communauté de Communes de Marie-Galante (CCMG) et l'Office de l'Eau.

L'OBJECTIF DES « CHIFFRES CLÉS »

L'édition annuelle des « chiffres clés » est un document pédagogique qui traduit la volonté des différents acteurs du territoire d'apporter une information fiable et transparente sur :

- la ressource en eau et son utilisation en Guadeloupe ;
- le fonctionnement des services publics de l'eau et de l'assainissement, au travers d'indicateurs relatifs à l'organisation, la gestion, la tarification et la performance globale de ces services ;
- les opérations relatives à l'eau potable et à l'assainissement qui sont menées sur le territoire.

LES DONNÉES UTILISÉES

Le contenu du document s'appuie sur des données réglementaires que les autorités organisatrices des services d'eau et d'assainissement renseignent annuellement dans le Système d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (SISPEA), ainsi que sur les informations produites ou détenues par les différents partenaires impliqués ainsi que par les délégataires (Karuker'ô, Eaux'Nodis et Saur Guadeloupe). **L'ensemble de ces données n'est cependant pas produit ou validé dans le même temps par les différents contributeurs. Pour cette publication 2024, les données consolidées présentées sont celles relatives à l'année 2022.**

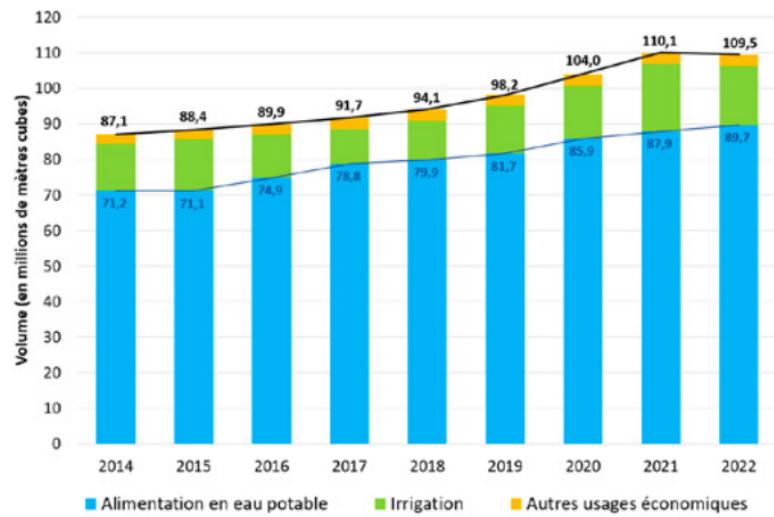
LES PARTICULARITÉS DE L'ANNÉE 2022

L'année 2022 correspond à la 1ère année de plein exercice du SMGEAG. D'un point de vue météorologique, elle se classe en année moyenne vis-à-vis des précipitations et fait suite à 4 années sèches consécutives. L'année a notamment été marquée par le passage de la tempête tropicale Fiona en septembre, dont les pluies diluviales ont occasionné des crues spectaculaires, provoquant par endroits des dégâts d'une très grande ampleur. Plusieurs infrastructures du SMGEAG se trouvant aux abords des cours d'eau ainsi que certaines infrastructures d'adduction d'eau brute du Conseil Départemental ont été fortement endommagées lors de cet événement.

PRÉLÈVEMENTS DANS LE MILIEU NATUREL

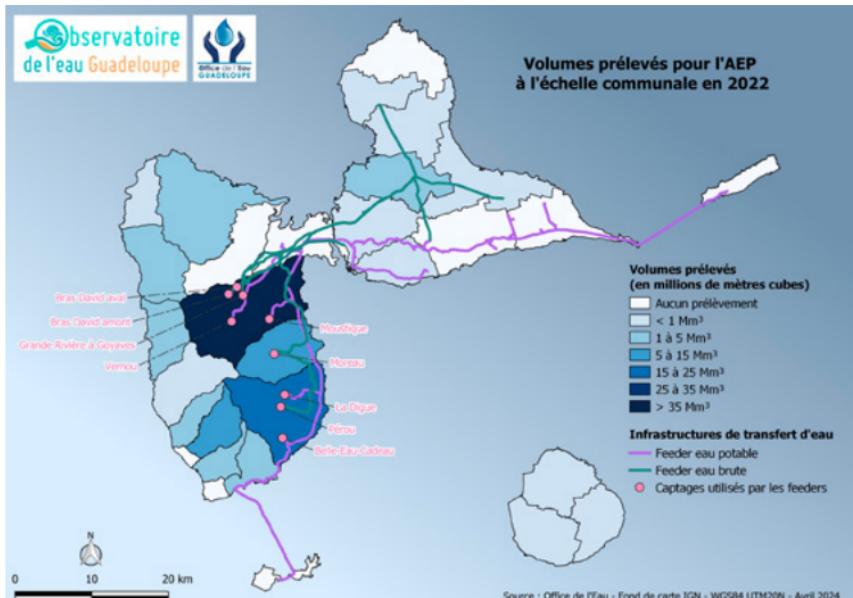
En 2022, **109,5 millions de mètres cubes (Mm³)** d'eau ont été déclarés prélevés à l'échelle de la Guadeloupe. Ces prélèvements sont rattachés à différents usages de l'eau : 82 % pour l'alimentation en eau potable (AEP), 15 % pour l'irrigation et 3 % pour les autres usages économiques.

Pour la première fois depuis 2014, le volume prélevé dans le milieu naturel est en léger recul. Bien que les volumes en lien avec l'irrigation aient été réduits **de 2,4 Mm³** (besoins en eau moins importants du fait d'une année plus humide que les précédentes), les volumes prélevés pour l'AEP ont quant à eux continué d'augmenter, avec **1,8 Mm³ d'eau supplémentaires** prélevés par rapport à 2021 (+ 2 %).



PRÉLÈVEMENTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

89,7 Mm³ ont été prélevés en 2022 pour la production d'eau potable.



Le Conseil Départemental de la Guadeloupe fournit un **soutien de plus en plus important à l'alimentation en eau potable** grâce à son important réseau de transfert d'eau brute (qui alimente 5 usines de production d'eau potable du SMGEAG). En 2022, la part des prélèvements réalisés par le Conseil Départemental pour la production d'eau potable a atteint **30,9 % du volume total prélevé pour cet usage en Guadeloupe** (contre 28,4 % en 2021). Cela représente **31,1 % des prélèvements réalisés pour l'AEP du territoire en gestion directe du SMGEAG**.

Concernant les évolutions des volumes prélevés à l'échelle communale entre 2021 et 2022, on relève notamment :

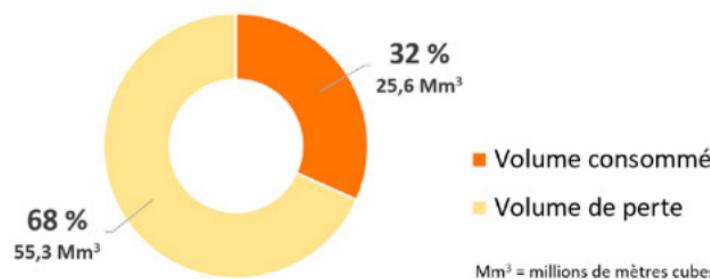
- une baisse importante des volumes prélevés pour l'AEP sur les communes de Goyave et de Capesterre-Belle-Eau, où la tempête Fiona, lors de son passage dans la

nuit du 16 au 17 septembre 2022, a lourdement impacté les infrastructures d'adduction d'eau du SMGEAG et du Conseil Départemental ;

- pour compenser ces déficits, une augmentation des prélevements de 4,2 Mm³ sur Petit-Bourg, principalement effectués par le Conseil Départemental pour le compte du SMGEAG.

TAUX DE PERTE DES RÉSEAUX D'EAU POTABLE

Sur les 89,7 Mm³ d'eau prélevés pour l'AEP en 2022, **80,9 Mm³** ont été **potabilisés et mis en distribution** sur l'ensemble de la Guadeloupe. Sur ce volume total, seulement 32 % de l'eau (**25,6 Mm³**) a été **comptabilisée comme consommée** par la population. Le restant est essentiellement perdu par des **pertes physiques** dans les réseaux de distribution ou par des **pertes apparentes** (comptage non exhaustif des volumes consommés).

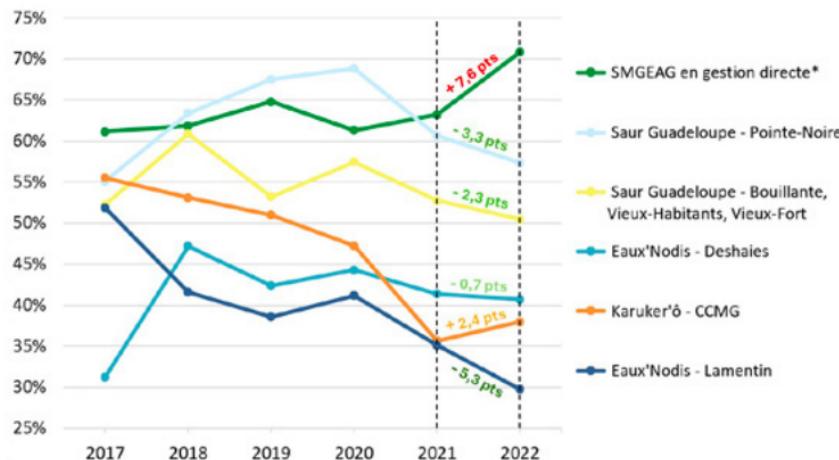


En 2022, le taux de perte moyen à l'échelle de la Guadeloupe a fortement augmenté (+ 6,6 points) par rapport à l'année précédente.

Sur le territoire en gestion directe du SMGEAG, pour lequel on observait une augmentation du taux de perte en 2021, la dégradation de la valeur de l'indice se confirme et s'accentue en 2022 (+ 7,6 points). Cette hausse est principalement imputable à des problèmes de comptabilisation des volumes consommés sur le territoire en gestion directe depuis la création du SMGEAG (au 1^{er} septembre 2021) et qui sont toujours présents sur l'exercice 2022. De plus, le passage de la tempête Fiona en septembre 2022 a causé de nombreuses casses sur les réseaux et des dysfonctionnements sur les installations, ce qui a entraîné des pertes d'eau importantes.

À l'inverse, sur l'ensemble des territoires en délégation, qui avaient connu une diminution notable de leurs taux de perte en 2021, la tendance à l'amélioration se poursuit.

Enfin, le taux de perte sur le territoire de la CCMG, qui avait diminué de 12,1 points en 2021 grâce à l'intensification des opérations de recherche et de réparation de fuites, est reparti légèrement à la hausse en 2022 (+ 2,4 points). Le rendement du réseau s'étant fortement amélioré en 2021, la pression dans les canalisations a de fait augmenté, provoquant alors de nouvelles fuites sur les points les plus fragiles du réseau.

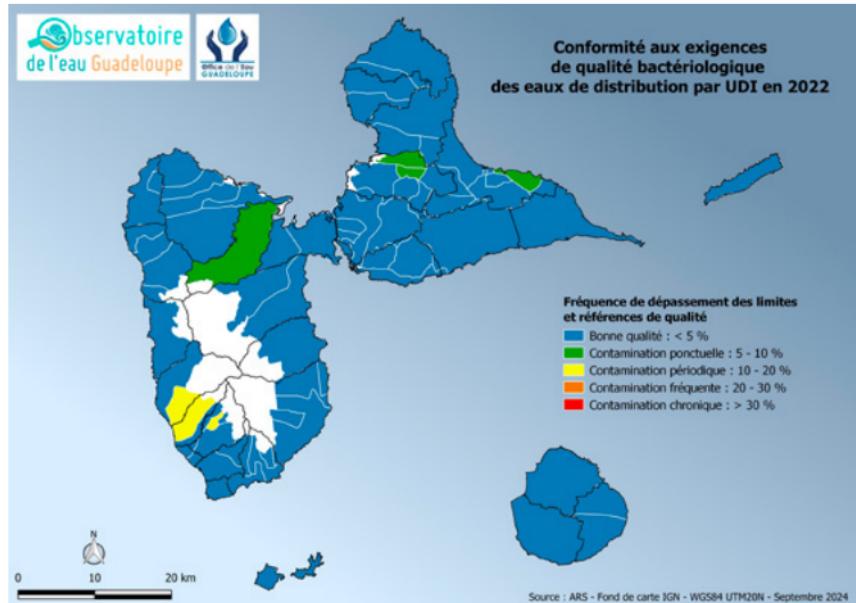


* Le SMGEAG ayant été créé le 01/09/2021, l'historique des taux de perte pour le territoire en gestion directe du SMGEAG a été reconstitué jusqu'au 31/08/2021 à partir des données relatives aux anciens territoires de gestion le constituant.

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

En 2022, **98 % des eaux de distribution respectent les limites et références de qualité pour les bactéries** (*Escherichia coli*, entérocoques, coliformes et bactéries sulfito-réductrices). En 2021, 97,9 % des eaux les respectaient.

89 % des unité de distribution (UDI) ont distribué une **eau de bonne qualité bactériologique** (fréquence de dépassement des limites et références de qualité < 5 %), contre 78 % en 2021.



Au niveau des unités de traitement, le nombre total de **dépassements constatés** de la référence de qualité pour la **turbidité** est de **42** (sur 336 prélèvements, soit 12,5 %). Il était également de 42 en 2021. Les dépassements ont concerné **40 %** des stations de traitement (contre 32 % en 2021).

Le nombre total de **dépassements constatés** de la référence de qualité pour l'**aluminium** est de **25** (sur 122 prélèvements, soit 20,5 %). Il était de 13 en 2021. Les dépassements ont concerné **25 %** des unités de traitement (contre 21 % en 2021).

Pour les **pesticides**, sur l'ensemble des molécules qui ont été analysés à la sortie des unités de potabilisation en 2022, seule la **chlordécone** a présenté de manière ponctuelle **des non-conformités** au niveau de **2 UPEP** :

- sur l'UPEP de Belle-Terre à Gourbeyre, avec 2 dépassements ponctuels ;
- sur l'UPEP de Gommier à Trois-Rivières, avec 1 dépassement ponctuel.

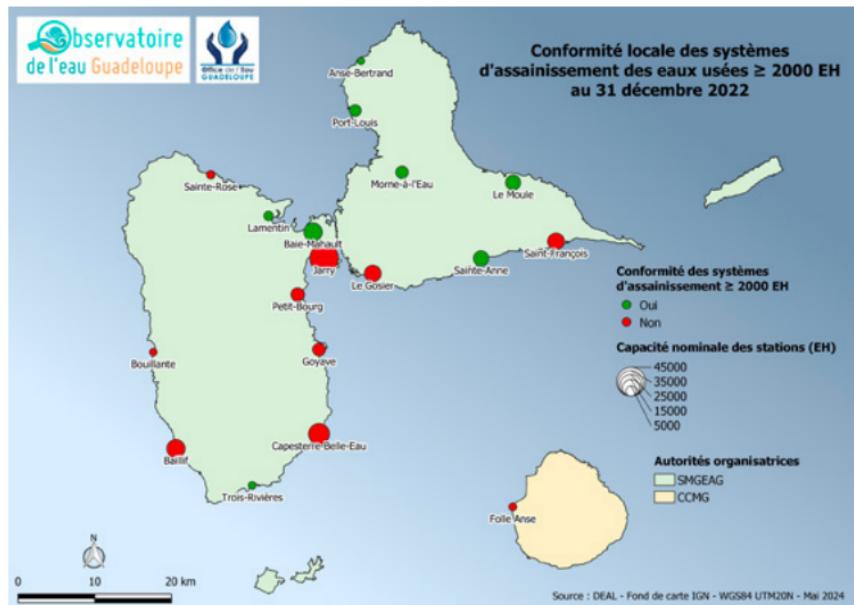
Entre 2019 et 2022, un total de **14 non-conformités** en lien avec les pesticides ont pu être relevées. Ces dernières sont **réparties sur 5 UPEP du sud de la Basse-Terre**. Pour 2 d'entre elles, l'UPEP de Belle-Terre (Gourbeyre) et celle de Gommier (Trois-Rivières), ces non-conformités interviennent de manière récurrente.

CONFORMITÉ RÉGLEMENTAIRE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (AC)

Les systèmes d'assainissement des eaux usées sont caractérisés par leur capacité épuratoire et est évaluée en équivalents-habitants (EH).

Pour l'année 2022, on relève une **amélioration notable du nombre de systèmes d'assainissement $\geq 2\ 000$ EH en conformité réglementaire**. Par rapport à l'année précédente, 4 d'entre eux ont été mis en conformité, notamment à Sainte-Anne et à Trois Rivières, où les stations ont fait l'objet de travaux sur les équipements.

Ainsi, il n'y a plus que **56 %** de ces systèmes qui restent **en non-conformité réglementaire** en 2022, alors que ce pourcentage atteignait 78 % en 2021.



CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le taux de conformité des dispositifs ANC d'un territoire de gestion est calculé, dans SISPEA, sur la base du **ratio entre :**

- le **nombre total d'installations déclarées conformes**, auquel est ajouté le **nombre d'installations non conformes mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnes ou de risque avéré de pollution de l'environnement** (et ce depuis la création du service) ;
- le **nombre total d'installations existantes contrôlées depuis la création du service.**

Le taux de conformité des dispositifs ANC n'est cependant calculé que si l'indicateur de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (qui permet d'évaluer le niveau du service rendu) atteint au moins un score de 100. Ce dernier n'étant pas obtenu en 2022 pour les SPANC de Guadeloupe, leurs taux de conformité n'ont pas été calculés dans SISPEA.

Si l'on réalise le calcul sans prise en compte de cette conditionnalité, on obtient les **taux de conformité** suivants :

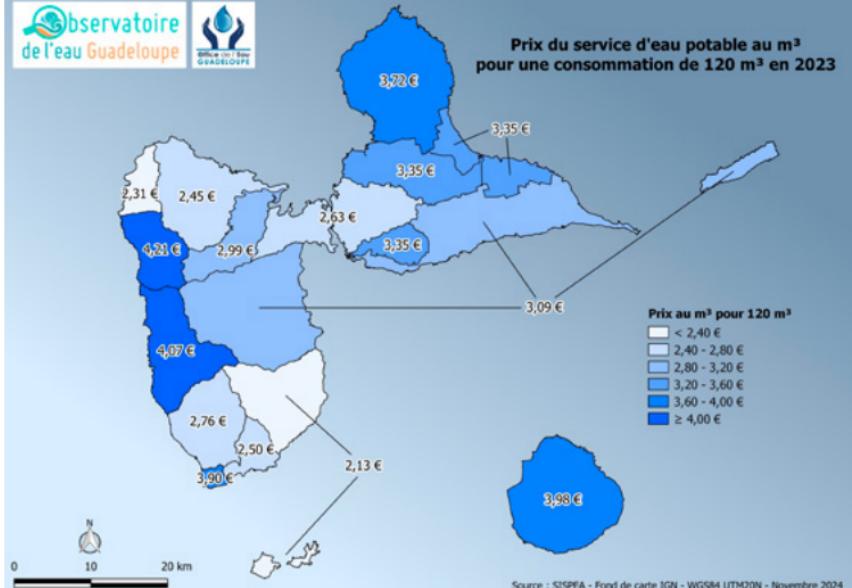
- **95 % sur le territoire du SMGEAG** (sur la base de 902 installations contrôlées depuis la création du service le 1^{er} septembre 2021) ;
- **87 % sur le territoire de la CCMG** (sur la base de 54 installations contrôlées depuis la création du service le 1^{er} septembre 2021).

À noter que ces indicateurs n'auront de véritable signification que lorsque l'ensemble des habitations relevant des SPANC aura été contrôlé.

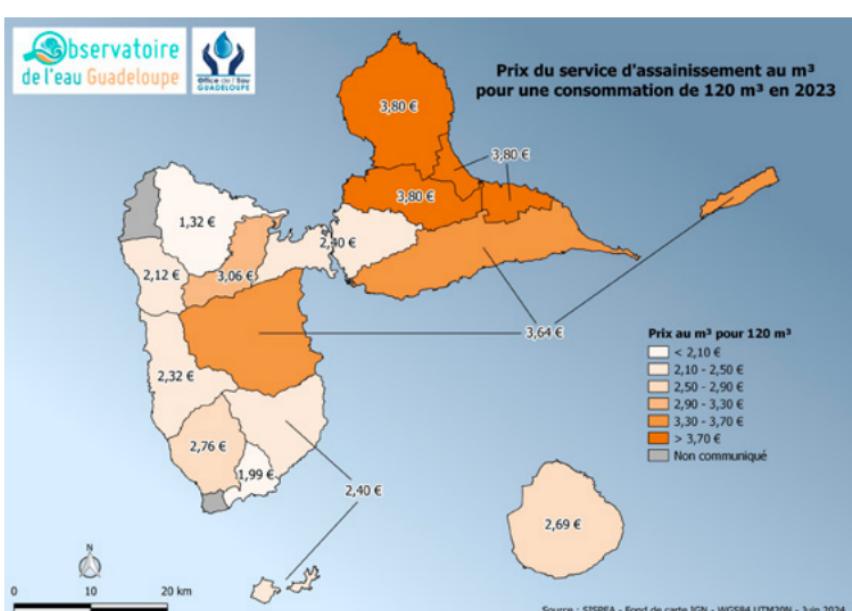
PRIX DES SERVICES D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le **prix moyen du service d'eau potable** en Guadeloupe en 2023 est de **2,97 € le m³**. Il varie de 2,13 € le m³ sur Capesterre-Belle-Eau / Les Saintes à 4,21 € le m³ sur Pointe-Noire, soit un écart de prix entre le tarif le plus élevé et celui le plus bas de 2,08 €.



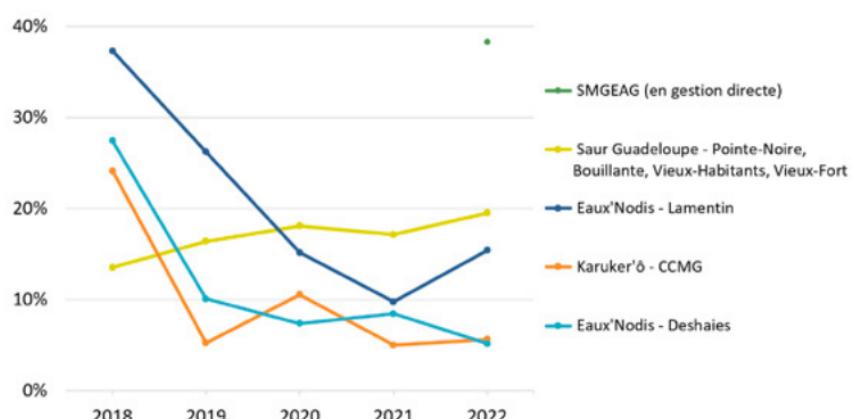


Le prix moyen du service d'assainissement collectif en Guadeloupe varie quant à lui de 1,32 € le m³ sur Sainte-Rose à 3,80 € le m³ dans le nord Grande-Terre, soit un écart de prix entre le tarif le plus élevé et celui le plus bas de 2,48 €.



TAUX D'IMPAYÉS

En moyenne, les **taux d'impayés** sur les factures d'eau de 2022 s'élèvent à **34,4 %** en Guadeloupe. Le taux d'impayés sur cette 1^{ère} année de plein exercice du SMGEAG atteint **38,3 %**, avec une Direction Basse-Terre nettement plus impactée que les Directions Centre et Grande-Terre (46 % d'impayés contre respectivement 34 % et 38 %). Les taux d'impayés des autres territoires de gestion sont bien moins importants (situés entre 5 et 20 %).





CONTACT :

Observatoire de l'Eau Guadeloupe
Office de l'Eau Guadeloupe

Jardin Botanique de Basse-Terre
Circonvallation
Rue Alexandre Buffon
97100 BASSE-TERRE



observatoire@oe971.fr
<http://www.observatoire-eau-guadeloupe.fr/>

